

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

22 NOV. 2018

Le Greffier
Greffier

18173279

de

N° d'entreprise : 0433 334 038

Dénomination

(en entier) : GRANIT INTER

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue Robesse 2 à 6041 GOSSELIES

Objet de l'acte : Nomination du commissaire

Extrait de la délibération de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2018 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale, approuve à l'unanimité de nommer la ScPRL Christophe REMON & Co comme commissaire pour l'exercice du mandat de commissaire pour une durée de trois ans (exercice comptable 2018, 2019 et 2020). La ScPRL Christophe REMON & Co a désigné Monsieur Christophe REMON, réviseur d'entreprises comme représentant pour l'exercice de ce mandat. Les émoluments du commissaire sont fixés à 4.200,00 € HTVA indexés. Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2020

Philippe BERTRAND
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).